

**Direction Interrégionale
des Services Pénitentiaires de Toulouse**
Centre Pénitentiaire de BEZIERS

Affaire suivie par : Gaëlle VERSCHAEVE
Poste/fonction : CE
Réf. : 222/24/GV/CR

Béziers, le 14 novembre 2024

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

Objet : Colis alimentaire et envoi de subsides à l'occasion des fêtes de fin d'année

P. J. : Affiche sur la composition du colis

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, vous avez la possibilité d'amener un colis à votre parent, conjoint ou proche incarcéré.

Les conditions requises sont les suivantes : chaque personne détenue est autorisée à recevoir un colis alimentaire durant la période des fêtes civiles et religieuses de fin d'année.

Cette année, la période est comprise **entre le lundi 2 décembre 2024 et le lundi 6 janvier 2025 inclus.**

1. Conditions d'acceptation du colis :

Chaque personne détenue peut recevoir 2 colis d'un poids maximum de **5 kgs au total.**

Chaque colis doit être accompagné d'un **inventaire complet du contenu** (sur papier libre). Les produits doivent être présentés dans des emballages papier, carton ou plastique (voir affiche en annexe qui décrit précisément les types de produits et les modalités de conditionnement). **Les boîtes métalliques et récipients en verre sont prohibés ainsi que les emballages dans du papier cadeau, film plastique (type film étirable) et papier aluminium, les contenants transparents doivent être privilégiés.**



**Direction Interrégionale
des Services Pénitentiaires de Toulouse
Centre Pénitentiaire de BEZIERS**

Pour les denrées alimentaires, celles-ci doivent pouvoir se conserver à l'air libre.

2. Modalités de remise et composition du colis :

Le colis devra être remis au centre pénitentiaire par une personne titulaire d'un permis de visite.

Si la personne visiteuse n'est pas en mesure de se déplacer au centre pénitentiaire ou si elle souhaite déposer un colis pour une personne détenue qui ne bénéficie pas d'un permis de visite, elle pourra contacter au Comité local de la Croix-Rouge Française le plus proche du centre pénitentiaire selon les modalités indiquées au paragraphe suivant (3).

L'envoi par la Poste ou par tout autre moyen n'est pas autorisé.

3. Modalités en cas d'impossibilité de se déplacer :

Si la personne n'est pas en mesure de se déplacer, elle pourra contacter le comité Local de la Croix-Rouge Française, soit au **38 boulevard de la Liberté à Béziers**, du lundi au vendredi de 14H00 à 17H30 ou par mail à l'adresse suivante ul.ouest-herault@croix-rouge.fr.

Le colis confectionné par la Croix-Rouge ou par toute autre association pour les personnes détenues repérées par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), comme sans ressource ou isolé, **ne peut s'ajouter au colis apporté par un membre de la famille** ou à défaut par une personne autorisée par la direction.

4. Dons émanant des consulats :

Les consulats sont autorisés à apporter, par l'intermédiaire d'un représentant consulaire un colis d'un poids maximum de 5 kilos à chacun de ses ressortissants, ou bien choisir l'intermédiaire de la Croix-Rouge française pour cette action.

5. Distribution des colis :

Il ne peut être remis directement au cours d'une rencontre parloir.

**Direction Interrégionale
des Services Pénitentiaires de Toulouse
Centre Pénitentiaire de BEZIERS**

6. Doublement du montant des subsides versés au compte nominatif :

Le montant des subsides que les personnes détenues sont autorisées à recevoir est doublé au mois de décembre ou au mois de janvier. Le montant est entièrement versé sur la part disponible.

Il est rappelé que pendant toute la durée de l'opération les mesures barrières doivent être appliquées. L'organisation est susceptible de faire l'objet d'une suspension temporaire ou d'adaptation en cas de dégradation de la situation sanitaire au niveau local.



Le Chef d'Établissement

Gaëlle VERSCHAEVE



Destinataires : Direction - Affichage Accueil Familles - Parloirs Familles, Gradé parloir pour affichage au niveau des parloirs - Officiers de bâtiment - Chef de détention - officier Infra – Régie - GEPSA pour affichage accueil des familles, Association Un Autre Toit - Éducation nationale - Unité Sanitaire - SPIP

